Mr Sedilier mre En Chirurgie a Laval ayant
Communiqué a l'academie l'observation d'une amputation
faite dans l'articulation du poignet laquelle a reussi, j'avois
demandé dans le rapport que j'avois faith de cette
observation quels avoient eté les motifs qui avoient
pu determiner l'autheur a deroger en ce cas aux preceptes recus
il repond par une seconde lettre qu'il a fait l'amputation
dans le poignet pour en avoir vu faire une dans l'article le premier
qui avoit aussi eté suivie de succes. il ajoute qu'il en
a fait une dans l'articulation du pied mesme qui a
eté guerie sans qu'il s'en soit suivy aucun inconvenient
il me paroist bien etonnant que Mr Sedilier n'ayt point
fait mention de ce dernier fait a l'occasion du premier.
Cette observation me paroist trop interessante pour que
je ne sois pas d'avis qu'on prie l'autheur de nous en donner
le detail. paris le 8 aoust 1760 Grassot

ARC 58 n° 54

[Bibliothèque] nationale de médecine